

**Présents :** Michel REYDON, Daniel BARBERIO, Denis QUINSAT, Fadila CHAÏT, Michel BALLESTER, Frédéric HEBRAUD, Bernard LEPROU, Karine PAGES, Martine SILLON

**Absents :** Néant      **Excusés :** Néant

**Représentés :** Agnès VALLADIER représentée par Daniel BARBERIO, Bernadette RABIAU représentée par Michel REYDON,

**Désignation d'un secrétaire :** Daniel BARBERIO

*Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail aux membres du conseil municipal. Le CRCM du 20 mai 2022 est validé sans autre observation formulée.*

**Ajout Ordre du jour :**

**Point n °7 :** Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif

**Point n °8 :** CCCML : Approbation du contrat bourg centre

**Point n °9 :** Logement du directeur : Recours aux produits financiers

**Point n °10 :** Logement du directeur : Acquisition

**Résultat des votes :** Pour : 11 Approuvé à l'unanimité

## Ordre du jour :

### 1. Signalisation d'Information Locale :

#### a) Lancement du projet

Daniel BARBERIO, Adjoint au Maire et, Fadila CHAÏT, Conseillère Municipale, exposent à l'assemblée que l'activité touristique et économique génère de nombreux déplacements routiers. Il est donc important d'implanter une signalisation efficace qui permette aux usagers de la route d'accéder facilement et en toute sécurité aux activités et aux services mis à leur disposition sur le territoire de Vialas.

Distincte et complémentaire de la signalisation de direction classique, la Signalisation d'Information Locale (SIL) peut être implantée indifféremment en et hors agglomération. Cependant, à l'intérieur de l'agglomération (entre les panneaux EB10 et EB20), la publicité est régie par la réglementation nationale sur la publicité. De ce fait, les activités à l'intérieur de l'agglomération peuvent être signalées sur des Relais Information Services ou sur une SIL spécifique au village.

La commune dispose d'une Signalisation d'Information Locale (SIL) dégradée et qui n'est pas exhaustive. La rénovation de la SIL assurerait une harmonisation et une optimisation de la signalétique communale tout en réduisant la pollution visuelle dans un souci d'intégration paysagère.

Il est proposé à l'assemblée de lancer le projet de rénovation de la signalisation d'Information Locale de Vialas, et mandater M. le Maire, ou son représentant, pour signer tous documents afférents à cette affaire.

**Résultat du vote :** Pour : 11 Approuvé à l'unanimité

#### b) Plan de financement

Pour concrétiser ce projet, il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération et à engager les dépenses, notamment de signer les marchés publics, dans la limite de l'enveloppe énoncée.

Dépenses € ht		Recettes	
Fourniture et installation de la SIL	13 805.00	Région Occitanie – Dir. Tourisme et Thermalisme (30%)	4 141.50
		Région Occitanie – Dir. Action des Territoires Ruraux et Montagne (25%)	3 451.25
		Autofinancement communal	6212.25
Total	13 805.00	Total	13 805.00

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

## 2. Voirie : Règlementation du régime de priorité de carrefours

Afin de prévenir les accidents de la circulation sur la voie communale n°1, Route de la Planche, il est nécessaire d'installer un stop au carrefour MTL/école, jonction de la route de la Planche et l'Impasse du Foiral et un stop au carrefour de la route de la Planche et du chemin du Pont Rouge.

Il est proposé à l'assemblée de FIXER la règlementation du régime de priorité comme suit :

Les usagers circulant sur l'Impasse du Foiral et le Chemin du Pont Rouge devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager sur la route de la Planche VC n°1 et céder la priorité aux véhicules circulant sur cette voie prioritaire.

De PRÉCISER que la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle – 3<sup>ème</sup> partie – intersections et régime de priorité, sera installée par la commune.

De MANDATER M. le Maire ou son représentant pour établir l'arrêté municipal permanent, notification faite aux autorités compétentes pour son exécution.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

## 3. Création du captage de Milette : Modification du plan de financement prévisionnel

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du bourg de Vialas à partir du nouveau captage de la source de Milette. Après évaluation du projet de travaux d'aménagement, et afin de solliciter les financements nécessaires à sa réalisation, il est proposé au conseil de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses ht		Recettes		%
Travaux de création du captage	49 300.00	Etat : DETR 2022	34 796.00	58.86
Mo + études	6 820.00	CD48	12 500.00	21.14
Divers et imprévus	3 000.00	Autofinancement	11 824.00	20.00
Total	59 120.00	Total	59 120.00	100.00

Ce projet sera réalisé en deux phases fonctionnelles. La première phase consistera à créer le captage avec son bassin et son périmètre. Après un temps d'évaluation des débits, la deuxième phase concernera le raccordement au réseau de distribution.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

## 4. Décisions du Maire

**DEC\_006\_2022** : Le conseil municipal a adopté le passage à la nomenclature comptable M57 au 01/01/2022, pour ces budgets M14, avec notamment une autorisation de fongibilité de crédit dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette possibilité consiste à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sien de la même section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vu la réévaluation du coût d'acquisition des défibrillateurs, il est procédé à un virement de crédit entre chapitres d'investissement comme suit :

Opération 139 – Acquisition de matériels, art. 2188 : autres immobilisations corporelles	+ 4 020.00
Opération 173 – Extension du cimetière, art. 2312 : Terrains	- 4 020.00

## 5. Avancement des projets en cours :

- AEP 2018/2022 – Polimies Haute / Le Bourjac. Les travaux se terminent, les entreprises devront retirer leurs équipements du parking de Polimies Haute le plus rapidement possible.
- Marronnier entrée du village : pas d'abattage, mais une conservation pour faire un hôtel à insectes et plantation de rosiers d'agrément
- Site internet : la mise en ligne est imminente, la formation terminée.
- Parking du Grenier : Travaux pratiquement terminés, 8 à 12 places sont ainsi créées.
- Ecole primaire : Dans le cadre de leur projet environnemental les élèves de l'école primaire de Vialas sollicitent l'équipement de matériels d'économie d'eau. Le CM accueille ce projet avec enthousiasme et une réponse motivée sera adressée

## 6. Informations au conseil

- Conseil Communautaire : Recrutement responsable Equipe technique infructueux. Recrutement du Chargé de Mission Avenir Montagne. Compte rendu du Conseil Communautaire du mois de mai adressé aux conseillers. Avancements dossiers PETR
- Elections législatives : Le deuxième tour aura lieu le 19/06.
- Département de Lozère : Questionnaire politique alimentaire. Une communication aux administrés via Illiwap et La Gazette sera organisée pour répondre au questionnaire
- Signature de la vente du terrain à la Famille [REDACTED] le 26 juillet.

- e) Sècheresse : La situation est très préoccupante. Le Département du Gard a déjà pris des arrêtés sur un grand nombre de bassins versants. Il semblerait que la Lozère va prendre ces mêmes arrêtés d'ici peu. La municipalité va demander l'exemplarité au niveau des employés municipaux et de l'équipe municipale.
- f) Labélisation Rivières Sauvages pour La Gourdouze et le Rieutort le 06 juillet 2022. La manifestation se passera à Gourdouze où nous avons sollicité [REDACTED]. M. Anthony Laurent chargé de mission AB Cèze organise le déroulé de cette manifestation.
- g) Eclairage du plateau sportif : Les jeunes Vialassiens ont demandé l'éclairage du plateau sportif en juillet août. La municipalité est favorable jusqu'à minuit.
- h) Installation radar test : La DDT propose la mise à disposition d'un radar test. L'assemblée valide une installation sur la route du haut pour analyser les écarts de vitesse.
- i) Modification des dates des prochaines réunions : l'ECM qui devient PCM avec les dates des 21/07 & 10/08. Si pas nécessaire absence de CM en juillet et Août.

## 7. Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint Administratif

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des mouvements d'agents administratifs et de la période estivale, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet. Conformément à l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Il est proposé à l'assemblée de créer un emploi non permanent répondant aux besoins de la collectivité, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. D'une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial. Il est créé à temps non complet de 17h30/35h.

En raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée, renouvelable par reconduction expresse.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

## 8. CCCML : Approbation du contrat bourg centre

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la reconduction de l'ingénierie d'animation pour le développement des projets de revitalisations des centres bourgs de son territoire, le conseil communautaire a décidé d'être porteur de l'action, sous réserve que les communes participent au financement sous forme de contribution forfaitaire de 2 500€/an/commune. Avec son nouveau projet de réhabilitation de la Maison des Sœurs, la commune a l'utilité de cette ingénierie. Il est proposé au conseil d'approuver le recours à ce service communautaire et d'accepter la contribution de la commune de Vialas à travers la Clect tel que présenté.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

## 9. Logement du directeur : Recours aux produits financiers

M. Daniel BARBERIO, Adjoint au Maire présente à l'assemblée la possibilité d'acquérir le logement du directeur de l'EHPAD auprès de l'entreprise sociale de l'habitat « Polygone ». Répondant à la politique communale de l'habitat, cette maison viendrait compléter le parc locatif communal.

Pour assurer le financement de ce projet, il est opportun de contracter un emprunt pour couvrir le reste à charge de la commune.

Pour faciliter la gestion dynamique et au fil de l'eau des prêts, il est proposé une délibération-cadre pour l'année 2022 dans les conditions suivantes :

- une présentation des hypothèses d'emprunts nouveaux pour 2022 ;
- une délibération annuelle autorisant l'exécutif municipal, et notamment Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation visée par l'article L2122-22 du CGCT, à mettre en œuvre la stratégie arrêtée, en prévoyant la nécessité de délibérations complémentaires pour s'adapter aux marchés financiers.

1) Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31/12/2021, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

- Encours total de la dette : 473 102.63
- Encours total envisagé pour l'année 2022 : (sur la base du recours à l'emprunt) 543 102.63 €, ce qui correspond aux emprunts existants et aux emprunts à contracter

2) Pour réaliser tout investissement et dans les limites des montants inscrits au budget, le maire (et en cas d'empêchement son représentant) reçoit délégation aux fins de contracter des produits de financement.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement dans les limites des conditions suivantes et précise que l'inscription budgétaire sera portée à l'exercice 2022 :

Budget	Opération d'investissement à financer	Plafond de prêt autorisé (€)
Principal de Vialas	Acquisition de logement	70 000 €

1. Dans le cadre de sa délégation accordée par délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement ou son représentant, à :
  - LANCER des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération,
  - RETENIR les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché et en considérant la globalité de l'opération, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - PASSER les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
  - SIGNER les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération,
  - DÉFINIR le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
  - PROCÉDER à des tirages échelonnés dans le temps,
2. Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

#### **10. Logement du directeur : Acquisition**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a l'opportunité d'acquérir le logement du directeur de l'EHPAD auprès de l'entreprise sociale de l'habitat « Polygone ». Permettant à la municipalité de répondre à ses objectifs en matière d'habitat, cette maison viendrait compléter le parc locatif communal. Il est proposé à l'assemblée de lancer les démarches d'acquisition de ce bien immobilier et notamment les négociations avec l'ESH Polygone, dans la limite de l'enveloppe énoncée, y compris les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, et d'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette affaire.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

#### **11. Contrat territorial 2022/2025 : Approbation du projet**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025.

Il rappelle également que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil qui aura pour mission de :
  - transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire
  - orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV,
  - faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.),
  - répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants
- prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat,
- communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du Département.

Il est proposé à l'assemblée de :

- APPROUVER le projet de contrat territorial ci-après annexé, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité,
- DESIGNER Agnès VALLADIER comme Référente Accueil de la collectivité,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

**Résultat du vote : Pour : 11 Approuvé à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00'**